

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE
Autres noms : NETTOYANT FILTRE (liquide)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit de nettoyage des filtres de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE :	+33 (0)1.45.42.59.59	ORFILA (INRS)
	+33 (0)4.91.75.25.25	Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
ALLEMAGNE :	030.19240	Giftnotruf BERLIN
SUISSE :	145 (STIZ Zürich)	

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Liquide inflammable	Catégorie 3	H226
Corrosion du métal	Catégorie 1	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1	H314
Danger chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3	H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif (C)	R35
Inflammable	R10
Dangereux pour l'environnement (N)	R52/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

Mention de danger :

- H226 **Liquide et vapeurs inflammables**
- H290 **Peut être corrosif pour les métaux**
- H314 **Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves**
- H412 **Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**

Conseils de prudence :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

- PBT : Pas de données
- vPvB : Pas de données

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identifiants	Classification		%
		67/548/CEE	(CE) n°1272/2008 (CLP)	
Propane-2-ol	N°CAS : 67-63-0 N° CE : 200-661-7 N°enregistrement Reach : 01-2119457558-25-XXXX	F, Xi R11, R36, R67	Flam. Liq. 2 – H225 Eye Corr. 2 – H319 STOT SE 3 – H336	< 20 %
Acide sulfurique	N°CAS : 7664-93-9 N° CE : 231-639-5 N°enregistrement Reach : 01-2119458838-20-XXXX	C ≥ 15% : C ; R35 5% ≤ C < 15% : Xi ; R36/38	C ≥ 15% : Skin Corr. 1A - H314 5% ≤ C < 15% : Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	< 15 %
Acide chlorhydrique	N°CAS : 7647-01-0 N° CE : 231-595-7 N°enregistrement Reach : 01-2119484862-27-XXXX	C, Xi R34, R37	Met. Corr. 1 – H290 C ≥ 25% : Skin Corr. 1B – H314 C ≥ 10% : STOT SE 3 - H335 10% ≤ C < 25% : Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 – H319	< 5 %
Octylphénol éthoxylé	N°CAS : 9036-19-5 N° CE : 618-541-1 N°enregistrement Reach : Non concerné (polymère)	Xn, Xi, N R22, R41, R51/53	Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic chr. 2 - H411	< 5 %
Acide benzène-sulfonique, dérivés mono-alkyls en C10-C13, sels de sodium	N°CAS : 68411-30-3 N° CE : 270-115-0 N°enregistrement Reach : 01-2119489428-22-XXXX	Xn, Xi R22, R41, R38	Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	< 5 %

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche et faire boire de l'eau (seulement si la victime est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets corrosifs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau. Ne pas utiliser l'eau en "jet bâton" afin d'éviter les projections.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit inflammable : **Point éclair = 31 °c**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Des produits de décomposition dangereux peuvent se former (hydrogène, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un vêtement de protection anti-acide.
- En cas de feu environnant, refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections.
- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu, de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections.
- Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards de pulvérisation.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles et neutres (par ex. sable, terre...).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle

Voir section 13 pour l'élimination du produit

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Manipuler à l'écart de toute source d'ignition ou de chaleur.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Eviter la formation de brouillard et les éclaboussures.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.
- Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires à proximité des postes de travail.
- Si une dilution est nécessaire, toujours verser le produit dans l'eau et JAMAIS l'inverse (réaction exothermique : risque de projections).

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et ventilé.
Stocker à l'abri de la lumière et de la chaleur.
Eviter les températures > 35 °C
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (bases, combustibles, oxydants...).

Emballage : Matière appropriée : plastique (PE, PP).
Matière non-appropriée : métaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

	Acide sulfurique	Propane-2-ol	Acide chlorhydrique
<i>France :</i>	VLEP 0,1 mg/m ³ (i) VME 0,05 mg/m ³ (i) (fraction thoracique)	VLE 400 ppm, 980 mg/m ³ (i)	VLEP 5 ppm, 7,6 mg/m ³ (c)
<i>Suisse :</i>	VLE 0,1 mg/m ³ (i) VME 0,1 mg/m ³ (i)	VLE 400 ppm, 1000 mg/m ³ VME 200 ppm, 500 mg/m ³	VLE 4 ppm, 6 mg/m ³ VME 2 ppm, 3 mg/m ³
<i>Allemagne :</i>	VME 0,1 mg/m ³ (MAK)	VME 200 ppm, 500 mg/m ³ (MAK)	VME 2 ppm, 3 mg/m ³ (MAK)
<i>Autre(s) :</i>	TL - TWA = 0,2 mg/m ³ (ACGIH 2010)	TL-TWA = 400 ppm, 984 mg/m ³ (ACGIH)	VLE 10 ppm, 15 mg/m ³ VME 5 ppm, 8 mg/m ³ (Union Européenne)

(i) valeur réglementaire
indicative
(c) valeur réglementaire
contraignante

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Acide sulfurique

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
<i>Travailleurs</i>	0,1 mg/m ³ (LE, ST) 0,05 mg/m ³ (LE, LT)	-	-
<i>Consommateurs</i>	-	-	-

Propane-2-ol

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
<i>Travailleurs</i>	500 mg/m ³ (SE, LT)	-	888 mg/kg p.c./jour (SE, LT)
<i>Consommateurs</i>	89 mg/m ³ (SE, LT)	26 mg/kg p.c./jour (SE, LT)	319 mg/kg p.c./jour (SE, LT)

Acide chlorhydrique

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
<i>Travailleurs</i>	15 mg/m ³ (LE, ST) 8 mg/m ³ (LE, LT)	-	-
<i>Consommateurs</i>	-	-	-

Acide benzenesulfonique

Utilisateurs	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
<i>Travailleurs</i>	12 mg/m ³ (SE, LT)	-	170 mg/kg p.c./jour (SE, LT)
<i>Consommateurs</i>	3 mg/m ³ (SE, LT)	0,85 mg/kg p.c./jour (SE, LT)	85 mg/kg p.c./jour (SE, LT)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEL)

	Acide sulfurique	Propane-2-ol	Acide chlorhydrique	Acide benzenesulfonique
<i>Eau douce :</i>	0,0025 mg/L	140,9 mg/L	0,036 mg/L	0,268 mg/L
<i>Eau de mer :</i>	0,00025 mg/L	140,9 mg/L	0,036 mg/L	0,0268 mg/L
<i>Sédiment d'eau douce :</i>	0,002 mg/L	552 mg/kg	-	8,1 mg/kg
<i>Sédiment marin :</i>	0,002 mg/L	552 mg/kg	-	-
<i>Sol :</i>	-	28 mg/kg	-	-
<i>STP :</i>	8,8 mg/L	2251 mg/l	0,036 mg/L	0,0167 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- Éviter les projections
Voir mesures de protection Section 7

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire :* En cas de ventilation insuffisante et/ou de dépassements des limites d'exposition, porter un appareil respiratoire approprié et agréé.
- Protection des mains :* Porter des gants appropriés pour les produits chimiques : en PVC ou autre matière plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.
- Protection des yeux :* Lunette de sécurité à protection intégrale
- Protection du corps :* Porter un vêtement de protection approprié
- Mesures d'hygiène :* S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

<i>Aspect :</i>	Liquide moussant	<i>Propriétés comburantes :</i>	non comburant
<i>Couleur :</i>	légèrement jaunâtre	<i>Pression de vapeur :</i>	Pas de données
<i>Odeur :</i>	Légèrement alcoolique	<i>Densité apparente :</i>	Pas de données
<i>pH à 25°C :</i>	< 0,5	<i>Masse volumique :</i>	1060 – 1070 kg/m ³
<i>Point congélation :</i>	Pas de données	<i>Solubilité(s) :</i>	Soluble dans l' eau en toutes proportions
<i>Point d'ébullition :</i>	90 – 95 °c	<i>Coeff partage</i>	
<i>Point d'éclair :</i>	31 °c	<i>n-octanol/eau :</i>	Pas de données
<i>Taux d'évaporation :</i>	Pas de données	<i>T°auto-inflammation :</i>	Pas de données
<i>Inflammabilité :</i>	Inflammable	<i>T° de décomposition :</i>	Pas de données
<i>Propriétés explosives :</i>	non explosif	<i>Viscosité :</i>	Pas de données

9.2. Autres informations

Pas d'autres données.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Pas d'information disponible

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- Attention, produit acide : peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).
- Ne pas mettre en contact avec des oxydants forts (hypochlorites, chlores organiques, sels peroxydés...)
- Attaque les métaux avec dégagement d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

- Chaleur (T > 30°C). Dégagement de vapeurs inflammables.
- Eviter tout appareil susceptible de produire une flamme, des étincelles ou un fort dégagement de chaleur.

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

10.5. Matières incompatibles

- Bases fortes, métaux, oxydants.
- Matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Chlorure d'hydrogène, oxyde de carbone.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1. Toxicité aiguë

	Acide sulfurique	Propane-2-ol	Acide chlorhydrique	Acide benzenesulfonique
<i>Inhalation</i>	CL50 = 375 mg/m ³ (rat ; aérosol) (OCDE 403)	CL50 > 25 mg/l (rat ; 6h, vapeur) (OCDE 403)	CL50 = 45,6 mg/l (rat)	-
<i>Orale</i>	DL50 = 2 140 mg/kg (rat) (OCDE401)	DL 50 = 5 840 mg/kg (rat) (OCDE401)	DL 50 = 700 mg/kg (rat)	DL 50 = 1080 mg/kg (rat)
<i>Dermale</i>	Pas de données	DL 50 = 13 900 mg/kg (lapin) (OCDE 402)	DL 50 > 5 010 mg/kg (lapin)	DL 50 > 2 000 mg/kg (rat)

	Octylphénol éthoxylé
<i>Inhalation</i>	-
<i>Orale</i>	DL50 = 1900 – 5000 mg/kg (rat)
<i>Dermale</i>	DL 50 > 3 000 mg/kg (lapin)

==> Le mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë.

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau.

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible sur le mélange.

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible sur le mélange.

11.6. Cancérogénicité

Aucune information disponible sur le mélange.

11.7. Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible sur le mélange.

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Aucune information disponible sur le mélange.

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Aucune information disponible sur le mélange.

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

11.10. Autres informations

Pas de données

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité

Nom du produit/mélange	Durée	Valeurs	Espèce
Acide sulfurique	Poisson	96 h	CL50 = 16 – 28 mg/l
			NOEC = 0,31 mg/l
	Invertébrés Aquatiques	48 h (OCDE 202)	CE50 > 100 mg/l
	Algues	72 h (OCDE 201)	CE50 > 100 mg/l
Propane-2-ol	Poisson	96 h	CL50 = 9 640 mg/l
	Invertébrés Aquatiques	24 h	CE50 = 9 714 mg/l
	Algues	72 h	CE50 > 100 mg/l
Acide chlorhydrique	Poisson	96 h	CL50 = 7,45 mg/l
		96 h	CL50 = 24,6 mg/l
	Invertébrés Aquatiques	48 h	CE50 = 0,492 mg/l
	Algues	72 h	CE50 = 0,78 mg/l
Octylphénol éthoxylé	Poisson	96 h	CE50 = 4 – 8,9 mg/l
	Invertébrés Aquatiques	48h	CE50 = 18 – 26 mg/l
Acide benzènesulfonique	Poisson	96 h	CL50 = 1,67 mg/l
	Invertébrés Aquatiques	48 h	CE50 = 2,4 mg/l
	Algues	72 h	CE50 = 47,3 mg/l

==> Le mélange est classé nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

	Persistance	Dégradabilité
Acide sulfurique	Non persistant	Non applicable (substance inorganique)
Propane-2-ol	Donnée non disponible	53 % (durée d'exposition : 5 jours)
Acide chlorhydrique	Donnée non disponible	Non applicable (substance inorganique)
Octylphénol éthoxylé	Donnée non disponible	>60 % (durée d'exposition : 28 jours ; OCDE 301E) Aisément biodégradable
Acide benzènesulfonique	Donnée non disponible	85% (durée d'exposition : 28 jours ; OCDE 301B) Aisément biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.6. Autres effets néfastes

Données non disponibles

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement
- Possibilité de dilution dans de l'eau (Attention à ne pas verser d'eau dans le produit).

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

ADR, IMDG : 2924

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, NSA (mélange contenant acide sulfurique, acide chlorhydrique et isopropanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG : 3 (+8)

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 2.2

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Pas de données

Autres informations :

Code tunnel (ADR) : D/E

Quantités limitées : LQ = 5L / 30 kg

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :
Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :
Applicable

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :
Applicable, code ICPE : 4331

Allemagne : Registriernummer : Non concerné

Suisse : SZID : 313535

REVA-FILTRE NETTOYANT FILTRE

Version précédente : 14/09/2016

Date de révision : 06/09/2017

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables
- H226 Liquide et vapeurs inflammables
- H290 Peut être corrosif pour les métaux
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
- R37 Irritant pour les voies respiratoires
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : **MAREVA AG**
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF253
CH-4009 BASEL
Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version : 2.1

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.